

Appel à Manifestation d'Intérêt
« Territoire engagé pour
mon environnement, ma santé »



Manger Bio&Local, Labels et Terroir

« Action - Retour d'Expérience »

Conseil départemental 64



**Manger
Bio&Local,
Labels et
Terroir**

1. La collectivité

Nom: Conseil départemental 64

Adresse: 64 avenue Jean Biray 64058 PAU CEDEX 9

Type de collectivité ou territoire: Département

Site internet: <http://www.le64.fr/>

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...) :

<https://www.facebook.com/pages/D%C3%A9partement-des-Pyr%C3%AAn%C3%A9es-Atlantiques/720037604708106>

Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...) : AGENDA 21

Typologie de territoire : Territoire urbain (quartier politique de la ville, agglomération, métropole...), Périurbain, Territoire peu dense

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 679354 hab.

2. Présentation de l'action en santé-environnement

Titre : Manger Bio&Local, Labels et Terroir

Contexte : Manger bio&local, labels et terroir vise à développer l'approvisionnement bio et local des services de restauration collective du département des Pyrénées-Atlantiques (collèges, écoles, EHPAD, foyers handicapés, crèches). Cette démarche réunit 3 objectifs : améliorer la qualité alimentaire, sensibiliser à la consommation responsable et dynamique et pérenniser l'agriculture locale de qualité.

Description/objectifs de l'action en santé-environnement : En 2019, la démarche a été déployée auprès des crèches, en accord avec le nouveau schéma départemental « Enfance, Famille et Prévention Santé » 2019-2023. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé auprès des crèches en février 2019 afin de sensibiliser les acteurs de la restauration collective des établissements de la petite enfance à l'alimentation de qualité et génératrice de santé, les accompagner dans leur projet de développement de la qualité alimentaire à coût maîtrisé et augmenter la part de produits bio et locaux.

Quatre temps d'accompagnement ont été proposés aux 22 établissements ayant répondu à l'AMI :

- Une réunion de lancement, avec présentation du label "En Cuisine" d'Ecocert, la diffusion des premiers outils et la présentation des réseaux d'approvisionnements locaux et des associations de producteurs.

Le label d'Ecocert s'appelle « en cuisine » et repose sur 3 niveaux (symbolisés par 3 carottes) et 4 thématiques (plus bio, plus local, plus sain, plus durable).

- Un diagnostic individuel de suivi des achats (part de bio et de local) grâce aux outils transmis précédemment, puis par l'audit d'Ecocert du label « En Cuisine ». Le coût de cet audit a été financé par le Conseil départemental.

- Un temps d'échange autour de l'alimentation en crèche : un générateur de santé pour le présent et l'avenir de l'enfant, en collaboration avec l'association Un Plus Bio. A cette occasion est intervenue Anne Lafourcade, ingénieure chimiste en santé environnementale. Elle travaille avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine sur la petite enfance et elle est l'auteur du guide RecoCrèche et co-auteure du référentiel « en cuisine » d'Ecocert. Elle a démontré la nécessité de réduire l'exposition des enfants, population à risque, à toutes sortes de polluants, contenus dans l'alimentation ou l'environnement de l'enfant.

Le deuxième temps était consacré à deux témoignages :

- L'audit d'Ecocert « En Cuisine », vu par la crèche Kuluxka d'Hasparren qui a partagé son expérience,
- « S'approvisionner en bio et en local, comment faire ? », par le Collectif Fermier 64, qui a fait part d'une démarche collective sur Oloron.

- Un temps collectif le « Forum Manger Bio et Local, Labels et Terroirs » organisé sur le thème « la santé dans l'assiette ». La matinée a été dédiée à la mise en relation avec les producteurs locaux et plusieurs interventions, notamment celle du Dr Berthélémy, gastro-entérologue à l'Hôpital de Pau. L'après-midi a été consacrée à la visite de fermes et de différentes filières de productions.

Résultats attendus ou observés de l'action :

- Atteinte des objectifs de la loi Egalim, notamment en termes d'introduction de produits bio (20%) et de produits de qualité en général (50%) pour les 22 crèches accompagnées (en cours).

- 8 crèches d'ores et déjà labellisées par Ecocert « En Cuisine » niveau 1.

Populations "cibles" de l'action : Les enfants accueillis en crèche, les personnels des crèches concernés.

Facteurs de réussite de l'action :

- Une réponse massive à notre proposition d'accompagnement : 22 crèches ont répondu à l'AMI, elles constituent un réseau intéressant d'échanges. Par ailleurs, elles ont des statuts différents et n'avaient pas forcément l'occasion d'échanger : crèches communales, intercommunales et associatives.
- L'implication des personnels, pas seulement de la direction.
- L'animation par les services du Département.
- Un budget dédié.

Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) : de 3 à 6 mois

Année de mise en œuvre de l'action : 2019

Dispositif d'évaluation de l'action : Oui

Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action : Nombre de crèches labellisées par Ecocert « En Cuisine », part de produits bio, part de produits de qualité, pourcentage d'atteinte des objectifs de la loi Egalim.

Thématique(s) :

- Agriculture (rurale, urbaine)
- Alimentation
- Populations sensibles/vulnérables
- Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, vecteurs...)

Mots-clefs : Crèches, restauration collective, alimentation, Egalim

3. Montage

Gouvernance : Plusieurs instances :

- Groupe projet interne au Département, avec le service Développement territorial, Agriculture, Agenda 21, Protection Maternelle Infantile, etc.,
- comité technique avec les directeurs concernés,
- comité de pilotage avec les élus concernés,
- comité de suivi avec les partenaires extérieurs, dont ARS Nouvelle-Aquitaine.

Partenaires impliqués dans le l'action :

- Partenaire(s) privé(s) : Ecocert
- Partenaire(s) associatif(s) : Un Plus Bio, Collectif Fermier 64, BLE, CIVAM Agro Bio Béarn
- Partenaire(s) public(s) : ARS Nouvelle-Aquitaine
- Partenaire(s) financier(s) : Ministère de l'Agriculture (lauréat de l'Appel à Projets Programme National pour l'Alimentation 2018-2019)

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr



Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*